



3J PROMOTION

PROJET D'AMENAGEMENT A MOULT-CHICHEBOVILLE

ARTEMIS

ÉTUDE D'IMPACT

ANNEXE 9 : COURRIER DU SYNDICAT D'EAU POTABLE, 2024



23-021 // Mai 2025



Caen, le 26 août 2024

Le Président

JSD MOULT
34 GRANDE RUE
14123 FLEURY-SUR-ORNE

Objet : Demande de capacité pour l'alimentation en eau potable du projet d'aménagement « JSD MOULT » sur la commune de MOULT-CHICHEBOVILLE

Copie : Monsieur le Président du syndicat Eau en Val Es Dunes
Madame LETELLIER Aurélie, Bureau d'étude ALCEA

Monsieur,

J'ai été sollicité par le bureau d'étude ALCEA dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet d'aménagement cité en objet : sollicitation à la fois pour le projet dans son ensemble, et pour le dossier Loi sur l'eau de la phase 1 « La Fabrique » (81 logements sur 41 lots et 6 macrolots sur une emprise de 3.6 hectares).
Vous souhaitez connaître les capacités d'approvisionnement en eau potable.

Il est prévu la création de 300 logements soit environ 800 habitants. Les besoins sont estimés à 43 800 m3 par an, soit 120 m3 par jour en débit moyen et 170 m3 par jour en débit de pointe.

Lors de mes précédents courriers rédigés en 2020 dans le cadre de l'évaluation environnementale réalisée pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone 1AU du PLU de la commune de MOULT-CHICHEBOVILLE dont ce projet fait partie, la première phase du schéma directeur a fait émerger des points de vigilance, que ce soit en matière d'approvisionnement ou de traitement des eaux pour ce secteur.

La commune est alimentée par deux ressources principales, les forages de « Punay f3 » et d'Ingouville « F2 bis ». Ces deux ressources alimentent aussi les communes de l'ancien syndicat de la Région d'Argences, à savoir Bellengreville, Vimont, Argences, Valambray, Canteloup, Saint-Ouen-du Mesnil-Auger, Cléville et Méry-Bissières-en-Auge.

La commune dispose d'une capacité de stockage de 3 600 m3, partagée avec les communes de l'ancien syndicat de la Région d'Argences. Ce stockage est réparti sur quatre réservoirs, qui permettent actuellement une autonomie de 42 heures en débit moyen et de 27 heures en débit de pointe. A l'horizon 2030, cette autonomie, en fonction de l'évolution de la consommation d'eau potable, sera de l'ordre de 34 heures en débit moyen et de 22 heures en débit de pointe.

A ce jour, ces ressources sont exploitées à 3 060 m3/jour.

Les besoins actuels pour le territoire de l'ancien syndicat de la Région d'Argences sont de 2 022 m3/jour en débit moyen et 3 122 m3/jour en débit de pointe.

À l'horizon 2030, les capacités de production couvriront les besoins en débit moyen (environ 2 499 m3/jour) mais ne couvriront pas le débit de pointe (environ 3 854 m3/jour).
A l'horizon 2050, les capacités de production, toujours de l'ordre de 3 060 m3, couvriront tout juste les besoins en débit moyen estimés à 2 700 m3/jour, mais pas en pointe (environ 4 107 m3/jour).

La phase 1 du schéma directeur démontre :

Syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen, Eau du bassin caennais
16 rue Rosa Parks – CS 52700 – 14027 Caen Cedex 9

Référence à rappeler : S24-008924 – Affaire suivie par : Matthieu BROCHARD

Téléphone : 21 437 2822 – Télécopieur : 0231 394 000 – Courriel : m.brochard@caenlamer.fr – www.eau-bassin-caennais.fr

- que les ressources ne couvrent pas les débits de pointe dès l'horizon 2030,
- qu'il est nécessaire de pérenniser et d'optimiser la capacité des ressources existantes, au regard notamment des incidences attendues du changement climatique,
- qu'il faut recourir à de nouvelles ressources pour couvrir l'évolution des besoins en pointe à moyen terme mais aussi les besoins en débit moyen à long terme et surtout d'assurer une sécurisation du territoire,
- qu'il est nécessaire de raisonner le développement urbanistique (habitat et activités) en adéquation avec les ressources en eau disponibles.

Pour rappel et comme évoqué dans mes précédents courriers pour l'ouverture de la zone à l'urbanisation, j'ai alerté qu'en l'état actuel des infrastructures, l'arrêt d'un des forages entraînerait une rupture d'alimentation en eau d'une partie du territoire de l'ancien syndicat.

De plus, il est apparu que ces ressources sont également impactées par la chloridazone.

Partant de ce postulat, la phase 3 de l'étude a permis d'établir le schéma directeur d'alimentation en eau potable pour répondre aux insuffisances actuelles et futures.

Elle a donc déterminé, pour ce secteur, les travaux suivants :

- Création d'un pôle de regroupement et de traitement des pesticides sur le site du « Clos Morant » à Vimont,
- Sécurisation des réservoirs de Moulth par les forages de Punay et Ingouville par le renouvellement et dévoiement d'une canalisation en acier et amiante ciment en diamètre 250,
- Mobilisation de nouveaux forages de Vimont et Sannerville (Lirose) afin d'assurer les débits de pointe à moyen terme et la sécurisation de l'alimentation en eau du secteur.

Si Eau du Bassin Caennais s'emploie à intégrer, via l'établissement d'un programme pluriannuel de travaux sur 15 ans, les orientations du schéma directeur, permettant d'améliorer la sécurisation et l'approvisionnement en eau potable du territoire, il convient de préciser que l'alimentation en eau potable de votre projet est conditionnée à la mise en œuvre, à moyen terme, du pôle de regroupement et de traitement de Vimont et, à long terme, à l'exploitation de nouvelles ressources, notamment celles de Vimont.

Votre projet prévoit, à lui seul, une augmentation des besoins de 120 m³ par jour alors que les projections moyennes du schéma directeur prévoient, à l'horizon 2030, une augmentation des besoins, pour l'ensemble des neuf communes de l'ancien syndicat d'Argences, de l'ordre de 477 m³/jour. Il représente à lui seul 25% des besoins supplémentaires estimés sur ce territoire.

Enfin, je vous invite à vous rapprocher du syndicat Eau en Val Es Dunes, compétent en matière de distribution en eau potable pour savoir si le réseau est en capacité suffisante d'alimenter votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président



Nicolas JOYAU